



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 4 juillet 2022**

DÉLIBÉRATION N° 2022-13

Nombre de membres en exercice : 15 Présents : 12 Pouvoirs : 01 Pour : 08 Contre : 00 Abstention(s) : 05

Le quatre juillet deux mil vingt deux à dix neuf heures trente minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de TINCQUES, sous la présidence de Monsieur Jacques THELLIER, maire, par suite de convocation en date du vingt neuf juin deux mil vingt deux, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : MM. André BOUCHIND'HOMME, Alain CITERNE, Maryse DELASSUS, Antoine DELION, Françoise DÉTOURNÉ, Philippe DUBAR, Gérard FLEURBAEY, Cyrille GOUILLARD, Daniel MIVELLE, Bruno POULAIN, Jacques THELLIER et Didier VAILLANT.

Absents : MM. Vincent DELION, Florence DÉTOURNÉ et Laëtitia DUBOIS (pouvoir à Françoise DÉTOURNÉ)

Madame Françoise DÉTOURNÉ est élue secrétaire de séance.

Projet de création d'un commerce de proximité multi services : achat de l'ensemble foncier accueillant les anciens locaux du café « l'estaminet », 20 rue principale à TINCQUES.

Monsieur le maire rappelle au besoin les différents débats qui ont eu lieu sur le sujet, et notamment la dernière réunion du 19 mai 2022 au cours de laquelle chaque membre présent a pu émettre son avis à haute et intelligible voix.

Des derniers éléments reçus en mairie le 29 juin 2022, il ressort que les consorts DELORY, propriétaires du bien, ont signifié leur accord de principe à la proposition d'achat arrêtée à la somme de 170 000,00 € par la commune

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération :

- Considérant l'opportunité de pouvoir répondre à l'attente des habitants de la commune en matière de nouveaux services,
- Accepte la proposition du maire et décide de procéder à l'acquisition, pour la somme de 170 000,00 € net vendeur, de l'ensemble foncier repris au cadastre selon le détail suivant :

Section et n° de plan	Lieudit et / ou adresse postale	Superficie (en m²)
E n° 139	Le village (20 rue principale)	877
E n° 322	Le village	189
E n° 324	Le village	566
E n° 325	Le village	26
E n° 401	Le village	330
Total		1 988

- Décide d'assortir sa décision d'une clause suspensive inhérente à l'obtention effective des soutiens financiers des services de la Région des Hauts de France et du Conseil Départemental du Pas-de-Calais,

- Précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2022, section investissement, sens dépenses, compte 2313, opération n° 397.
- Missionne la SARL Buneau Cadet, 40 rue Albert Derbécourt à AVESNES-LE-COMTE (62810), aux fins de suite à donner à sa décision,
- Autorise Monsieur le maire à signer toutes les pièces administratives et comptables nécessaires à la bonne application de la présente délibération, qui sera transmise à Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais en matière de contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que susdits.

Signatures des membres présents.

Le Maire,